

La position officielle de l'Eglise sur Medjugorje

Le culte officiel à Medjugorje est autorisé, confirme l'envoyé spécial du Pape François, Mgr Henryk Hoser, dans une interview à [Aleteia](#).

« Le culte de Medjugorje est autorisé. Il n'est plus interdit et ne doit pas se faire en cachette. Ma mission consiste précisément à analyser la situation pastorale et à proposer des améliorations », affirme à Aleteia Mgr Henryk Hoser, archevêque de Varsovie-Praga en Pologne, envoyé spécial du pape François pour la pastorale du sanctuaire de Medjugorje, en Bosnie-Herzégovine, lieu d'apparitions mariales présumées qui attire des millions de personnes depuis 1981. Si les différents évêques locaux n'ont pas reconnu la surnaturalité de ces événements, le Saint-Siège ne s'était jamais prononcé officiellement.

« Aujourd'hui, les diocèses et autres institutions peuvent organiser des pèlerinages officiels. Il n'y a plus de problèmes », affirme l'archevêque dans une interview accordée à Aleteia dans sa résidence située dans un quartier de Varsovie. « Le pape François a récemment demandé à un cardinal albanais de donner sa bénédiction aux fidèles présents à Medjugorje », explique-t-il.

« Les confessions sont massives. Ce sont des confessions très profondes. » Ceci est un phénomène. Et ce qui confirme l'authenticité du lieu est la grande quantité d'institutions caritatives qui existent autour du sanctuaire. Et, une autre dimension encore : le gros effort qui est fait au niveau de la formation chrétienne. Il y a chaque année des congrès de grande qualité qui s'adressent à des publics différents, que ce soit des prêtres, des médecins, des jeunes ou des couples.

« Le décret de l'ancienne conférence épiscopale de l'ancienne Yougoslavie, qui avant la guerre des Balkans déconseillait les pèlerinages organisés par des évêques à Medjugorje n'est plus d'actualité », a-t-il insisté. Il existe lieux d'apparitions récentes, comme Kibeho au Rwanda, où l'évêque diocésain a accordé d'abord le culte tout en poursuivant l'analyse pour la reconnaissance des apparitions. Aujourd'hui, le culte de Medjugorje est mondial et s'étend à près de quatre-vingt pays.

Mgr Henryk Hoser nous indique que les conclusions de la Commission pour l'analyse des apparitions de Medjugorje que Benoît XVI avait confiée au cardinal Camillo Ruini seraient favorables. « Ce que je trouve touchant, c'est que tous les voyants se sont orientés vers la vie familiale. À l'époque où nous vivons, la famille a une importance énorme. Tous vivent en famille. Celles qui étaient adolescentes à l'époque sont déjà grand-mères. 37 ans se sont écoulés ! » « Mais cette décision devra être prise par le Pape. Le dossier se trouve maintenant à la Secrétairerie d'État. Je crois que la décision finale serait prise dès à présent », a conclu Mgr Hoser.

La position actuelle de Rome sur les apparitions à Medjugorje - dans l'attente d'une éventuelle reconnaissance de tout ou partie de ces apparitions - reste celle officiellement précisée par la réponse en date du 26 mai 1998 de la Congrégation pour la doctrine de la foi à Mgr Gilbert Aubry, qui précise :

En ce qui concerne la crédulité des « apparitions » en question, le Saint Siège s'en tient simplement à ce qui a été établi par les Evêques de l'ex-Yougoslavie dans la déclaration de Zadar du 10 avril 1991 : « ... sur la base des investigations jusqu'ici conduites il n'est pas possible d'affirmer qu'il s'agisse d'apparitions ou de révélations surnaturelles ».